



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DES
MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

9 - ENSEIGNEMENT ET
RECHERCHE

E) Divers

Objet : Validation des Acquis de l'Expérience- Diplôme

DESTINATAIRES

Bureaux des syndicats
Conseillers Fédéraux

Circulaire n° S-2004-190

Paris, le 13 décembre 2004

Chère Consœur, Cher Confrère,

La loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 dans son article L613-3 du code de l'éducation énonce :

« Toute personne qui a exercé au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'État, par un établissement d'enseignement supérieur ».

Pour répondre à ce cadre légal, à celui de la synthèse des Assises de Toulouse et au projet des politiques d'autoriser l'exercice des professions de santé en fonction de certains critères de qualité (évaluation des pratiques professionnelles, formation continue obligatoire, compétences professionnelles, re-certification, revalidation ...), un partenariat de formation a été réalisé entre l'INK et le service de la formation continue de l'Université de Corse. Suite à trois jours de formation à la préparation de la validation des acquis de l'expérience (VAE), 19 masseurs-kinésithérapeutes (MK) ont soutenu avec réussite fin octobre 2004 leur dossier de candidature devant un jury composé d'universitaires et de professionnels (MK). Le jury a prescrit à tous les candidats une inscription en Master Professionnel 2 (bac + 5) intitulé « Ingénierie des systèmes de formation » dans la discipline sciences de l'éducation. La formation en Master 2 a démarrée à l'INK sur le site de Paris en novembre 2004. Elle permettra, entre autres, aux MK praticiens et/ou enseignants de renforcer et de développer des compétences reconnues à un très haut niveau universitaire correspondants à certains critères de qualité demandés par les politiques de santé.

Une VAE et un dispositif de formation de la même nature, présenté le 04 décembre à l'université de Corse aux MK et aux responsables des syndicats FFMKR de Corse du Sud et de Haute Corse, sont mis en oeuvre à Ajaccio à partir de mi-janvier 2005.

24, rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

Tél : 01.44.83.46.00

Fax : 01.44.83.46.01

Minitel 36 15 KINE

Internet : www.ffmkr.org



Enregistrée
sous le
numéro
13.366

MOTS CLEFS			
VAE	Diplômes	Formation	



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DES
MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Suite à la demande de certains professionnels de santé des Antilles-Guyane un premier colloque scientifique international est organisé le 21 janvier 2005 à Fort de France par l'INK, la FFMKR, l'association QualiSanté en partenariat avec l'Université de Provence, l'université de Corse, l'IFMK de Martinique, l'IFSI de Martinique, le CHU de Martinique et la FFMKR 97. Ce colloque intitulé : « L'obtention de diplômes par la validation des acquis de l'expérience (VAE) des professions de santé » aidera les professionnels de la santé à mieux comprendre les enjeux de la VAE, à construire des dispositifs de validation de l'expérience et de formations universitaires en partenariat avec l'INK.

Réponse à l'appel à communications, renseignements et inscriptions au colloque : www.ffmkrsud.org ou en téléphonant au 04 67 58 05 16.

Coordinateur logistique Antilles Guyane : Marcel Michalon. Conseiller Fédéral. 075 rue du Belvédère. Terreville. 97233 SCHOELCHER. Tel : 05 96 52 01 68. P : 06 96 92 93 13.

Franck Gatto
Secrétaire Délégué aux
partenariats Universitaires

Eric Pastor
Secrétaire Général
à l'enseignement et à la Recherche

24, rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

Tél : 01.44.83.46.00

Fax : 01.44.83.46.01

Minitel 36 15 KINE

Internet : www.ffmkr.org



Enregistrée
sous le
numéro
13.366

MOTS CLEFS				
VAE	Diplômes	Formation		